

Activités et présence des Suisses en France

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **11 (1965)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Activités et présence des Suisses en France

AGEN

FETE DU 1^{er} AOUT

Grande affluence des voitures sur les routes du Gers au matin du 1^{er} août. Les Suisses du Lot-et-Garonne et du Gers se rassemblent pour fêter dignement la fête nationale. M. et Mme Michaud, dans leur belle propriété de Bordeneuve, près de Montréal, nous reçoivent très cordialement. Par des prières et des chants, nous implorons la bénédiction de Dieu.

Des sacs bien garnis nous attendent pour un joyeux pique-nique. Dans l'après-midi, au cours de l'évocation patriotique, M. le Président salue la grande colonie des Suisses et tous les amis de la Suisse. M. le Consul général, Berthod, un ami fidèle de nos fêtes, nous met en face des problèmes de la Suisse qui nous touchent particulièrement. Nous écoutons également le discours du Président de la Confédération helvétique, M. le Conseiller fédéral Tschudi.

Deux jeunes filles en costumes folkloriques, venues de la Suisse, enchantent nos cœurs par des « Jodels » et la partie amusante commence dans tous les coins. Tir à la carabine, jeu de massacre sont assiégés. N'oublions pas le bal où jeunes et moins jeunes se meuvent !

Les heures passent si vite, déjà la nuit tombe. Le feu traditionnel réchauffe cœurs et corps. Des chants et des « Jodels » fusent vers le ciel.

Reprise du bal, devant se poursuivre tard dans la nuit ; la joie dans le cœur, nous reprenons le chemin du retour.

Merci à M. et Mme Michaud et à tous ceux qui nous ont aidés à réaliser cette belle fête.

LILLE

LA VIE SUISSE

M. AGOSTINO SOLDATI A L'UNIVERSITE POPULAIRE

« **Considérations sur la neutralité au XX^e siècle** ». — Invité le 10 octobre par l'Université populaire de Lille, M. Soldati, Ambassadeur de Suisse en France, a fait, devant un auditoire aussi dense qu'attentif, un exposé sur l'évolution du concept de neutralité jusqu'à nos jours.

M. Pierre Dumont, Préfet du Nord, M. Augustin Laurent, Maire de Lille, répondant à l'invitation de l'Université populaire et de M. le Consul A. Joseph, honoraient cette assemblée de leur présence, ainsi que de nombreuses personnalités lilloises. La colonie suisse de Lille s'y trouvait également largement représentée.

En manière d'avant-propos, M. Soldati ne fait pas mystère des difficultés de son entreprise : il est plus facile de justifier une action qu'une abstention ! En effet, dans l'esprit de nos contemporains, le terme de neutralité revêt une couleur, ou absence de couleur, idéologique, teinté de refus. Ce n'est pas celle que comporte la neutralité classique, depuis longtemps définie par le droit des gens, celle-là même que revendique la Suisse à titre permanent.

L'orateur procède à un bref historique de la naissance et du développement du concept de neutralité en Suisse : il remonte au début du XVI^e siècle à la bataille de Marignan (1515) ; dans l'amertume de la défaite, les Confédérés comprennent alors que leurs politiques diverses, inspirées par des affinités et des intérêts divers, voire opposés, n'étaient pas aptes à soutenir leur considérable force militaire. Ils décident dès lors de rester chez eux, et de s'abstenir de prendre part aux querelles européennes. Les guerres de religion qui sévissent ensuite renforcent cette conviction. Leur option se trouve confirmée sur le plan international lors de la réorganisation de l'Europe opérée en 1815 par le Congrès de Vienne : celui-ci déclare en effet que la neutralité permanente de la

Suisse est dans l'intérêt de l'Europe tout entière.

Ce principe ne figure pas, toutefois, dans la Constitution fédérale que la Suisse se donne en 1848 ; mais c'est néanmoins à partir de cette date que les responsables de la politique suisse élaborent peu à peu la notion d'une neutralité absolue et permanente de l'Etat fédéral ; en même temps, en manière de compensation, l'on s'efforce de développer l'aspect positif de cette doctrine, dans le sens des « bons offices » ; la Croix-Rouge internationale est créée dans cet esprit.

L'adhésion à la Société des Nations, après 1918, semble poser à la Suisse une alternative ; elle obtient finalement un statut spécial, comportant une dérogation à l'obligation de participer à d'éventuelles sanctions collectives, cependant que le Traité de Versailles confirme le principe reconnu par le Congrès de Vienne un siècle plus tôt.

L'issue de la deuxième guerre mondiale place la Suisse devant un problème identique : adhérera-t-elle aux Nations Unies ? Sa requête, assortie de la même demande de non-participation aux sanctions, est écartée ; le refus d'une adhésion conditionnelle traduit l'état d'esprit d'alors, qui reflète une sorte d'absolutisme moral excluant tout aménagement : dans l'horreur inspirée par le nazisme, la neutralité semble inconcevable. De même, les initiateurs du mouvement européen la déclarent incompatible avec leur idéal. Cet exclusivisme apparaît à propos des rapports entre la Suisse et le Marché commun, alors que, chiffres en main, la Suisse s'affirme comme un excellent client des Six. Mais les implications politiques du Traité de Rome lui interdisant d'y adhérer à proprement parler, seule une « association » peut être envisagée. La demande faite en ce sens par elle depuis longtemps reste, on le sait, en suspens.

Ayant ainsi analysé la neutralité de la Suisse, le conférencier caractérise brièvement celle de deux autres pays neutres d'Europe : la Suède, ancienne grande puissance, ne revendique nullement une reconnaissance juridique de sa neutralité ; elle s'est,

seule, déterminée à une politique de « non-alignement », et elle estime pouvoir la modifier à son gré. L'Autriche, par contre, subit le statut que lui imposèrent en 1955 les puissances occupantes, pour prix de sa souveraineté retrouvée.

M. Soldati en vient alors à examiner une notion d'apparition relativement récente, et qui prête trop souvent à une confusion regrettable avec le concept de neutralité : il s'agit du « neutralisme », concept politique sans base juridique, à l'abri duquel des états nouveaux, nés de l'après-guerre, ou ayant accédé récemment à la souveraineté, ont affirmé unilatéralement leur indépendance à l'égard des deux blocs antagonistes, pour se consacrer totalement à leur développement économique. En fait, ces Etats neutralistes se préoccupent également de remettre en cause le problème de leurs frontières, entrent en conflit avec leurs voisins, et se mettent par conséquent en contradiction avec le principe fondamental de la neutralité classique.

L'apparition du « neutralisme » pragmatique, par la confusion qu'il a créée dans les esprits, a ainsi contribué au déclin du concept de neutralité. Celui-ci est alors apparu comme incompatible avec la notion d'un monde en train de se restructurer.

En Suisse même, la neutralité prête à discussion, surtout parmi les jeunes. Ses adversaires invoquent son inutilité, vu l'impossibilité, pour un petit pays, dans une guerre future, d'échapper aux engins modernes de destruction ; la réserve de la Suisse vis-à-vis des Nations Unies paraît excessive ; à noter que la Suède et l'Autriche en font partie, ainsi que la plupart des Etats « neutralistes ». Les partisans du maintien de la neutralité classique opposent l'effort militaire soutenu de la Suisse, qui ne laisse pas place au « vide » au centre de l'Europe ; ils rappellent que la neutralité politique ne signifie nullement la neutralité de l'opinion, et qu'enfin, elle permet à ce petit pays de se mettre au service de l'humanité et d'agir, le cas échéant, comme intermédiaire.

Les positions de principe étant ainsi définies, l'on constate actuel-

lement, sur l'arène politique mondiale, un ralentissement de l'élan vers la structuration, et le retour à une tendance à l'individualisation, susceptible d'entraîner la revalorisation de la notion de neutralité. Tout se passe comme si celle-ci évoluait selon un mouvement cyclique, perdant du terrain en période de structuration générale, en regagnant lorsque s'affirme à nouveau la tendance individualiste ; loin d'être une position statique, la neutralité cherche son chemin entre ces deux pôles, et sa justification dans les bons offices que lui facilite sa position intermédiaire. La Suisse s'applique à cette mise au point, en affirmant sa constante solidarité avec les valeurs chrétiennes de la civilisation occidentale.

En remerciant M. l'Ambassadeur de Suisse d'avoir expliqué à son auditoire la raison d'être et les aléas de l'idée de neutralité, M. le Président Lévy admet, en matière de conclusion, que la situation de la Suisse n'est pas, en dépit des apparences, des plus confortables, et il émet le vœu que subsistent, dans l'intérêt général, de tels îlots susceptibles d'offrir un terrain de rencontre.

La conférence de M. Soldati avait été précédée de la projection de deux films documentaires remarquables, qui permirent aux spectateurs d'explorer une partie du patrimoine artistique de la Suisse : l'art baroque, principalement illustré par l'abbatiale d'Einsiedeln, et les richesses multiples du Musée national.

UN ARTISTE SUISSE A LILLE :

LE MIME RENE QUELLET

Le Petit Théâtre du Pont-Neuf a ouvert sa saison en présentant un spectacle de mime, réalisé par René Quellet ; les compatriotes de la région lilloise en ont été plus spécialement avisés. Ce programme a été offert avec un grand succès jusqu'au 31 octobre inclus.

René Quellet est originaire du Landeron, d'un district neuchâtelois à la fois agricole et horloger. Il ne l'a pas oublié dans certains de ses sketches, d'une véracité surprenante ; le jeu de ses mains,

extraordinairement mobiles, entre pour une grande part dans la qualité de ses interprétations, où le comique, où la poésie s'expriment par le geste pur.

AU CLUB SUISSE

La soirée-choucroute de rentrée s'est déroulée dans l'ambiance habituelle, M. Perret remplaçant provisoirement M. Tremp dans les fonctions de Président. M. le Consul Joseph présenta aux assistants un vivant compte rendu des Journées de Soleure.

MARSEILLE

RECTIFICATION

Nous avons indiqué que M. Mallet, nouveau Consul général, venait de Québec, il faut lire : « Ottawa » !

MULHOUSE

CERCLE SUISSE

Une joyeuse assemblée s'est retrouvée le 10 novembre, au restaurant du Globe, à l'occasion du 93^e anniversaire de la fondation du Cercle suisse de Mulhouse. M. d'Orelli, Président, et M. Scablino, Consul de Suisse, siégeaient à la table d'honneur où l'on remarquait également l'invité du jour, M. Théo Chopart, Président de la nouvelle Société helvétique, dont l'action pro-suisse est bien connue dans les limites de la Confédération, comme à l'étranger.

A l'issue d'un repas de qualité, pendant lequel un orchestre bâlois joua quelques airs du pays natal, le Consul se leva pour présenter, en des termes élogieux, le conférencier. Il rappela l'action de Théo Chopart au sein de la N.S.H., qui permit en de nombreuses occasions de secouer l'apathie née d'une certaine aisance matérielle chez ses concitoyens.

L'orateur devait souligner le fait que le rayonnement helvétique semble être moins sensible actuellement et signaler qu'à son avis, cela était dû au fait qu'il est

plus aisé pour un Suisse de savoir actuellement ce qui se passe au Kenya que dans l'un des autres cantons helvétiques. Il souhaita que soit créée une liaison politique entre les divers cantons, gagé certain d'un fédéralisme qui semble s'amoinrir au fut et à mesure que chacun des cantons abandonne sa notion d'Etat en faveur des autorités confédérales.

Après cet exposé magistral, les participants qui n'avaient pas ménagé leurs applaudissements, sacrifièrent à la danse, jusqu'à une heure avancée.

« Dernières Nouvelles
du Haut-Rhin ».

PARIS

Les membres du Cercle suisse romand ont le triste devoir d'annoncer les décès de :

Mme Charles Dupuis, femme de notre ancien Vice-Président et maman de notre actuelle secrétaire, le 28 juillet 1965.

Mme René Bréguet, femme de notre membre et ami René Bréguet, le 3 octobre 1965.

M. Alfred Kunz, à l'âge de 68 ans, à Dürrenasch, le 16 septembre 1965.

Ils présentent leurs sincères condoléances à leur famille.

CERCLE SUISSE ROMAND

GRANDE FETE DE NOEL 1965

Sous la haute présidence d'honneur de S.E. Agostino SOLDATI, Ambassadeur de Suisse en France, le Cercle suisse romand organise sa :

SOIREE ANNUELLE

pour le SAMEDI 11 DECEMBRE 1965, à 20 h 45 précises, dans la magnifique salle des fêtes de la Mairie du 5^e arrondissement 21, place du Panthéon. Métro : Luxembourg.

AU PROGRAMME

GRAND SPECTACLE DE VARIETES

présenté par A. DE WALKER

ILLUMINATION DE L'ARBRE DE NOEL

et grande distribution de jouets et friandises à tous les enfants présents par le PERE NOEL.

GRAND BAL DE NUIT avec l'Orchestre des YUNG-FELLOWS

Carte d'entrée : 8 F

Gratuite pour les enfants.

Cartes en vente : Ambassade de Suisse en France, 142, rue de Grenelle, Paris, VII^e ; Office suisse de Tourisme, 37, bd des Capucines ; Café « Le Français », 3, av. de l'Opéra, Paris ; MM. Schmid et Fils, 8, rue Saint-Laurent, Paris, X^e ; Concierge, 10, rue des Messageries, Paris, X^e, et chez tous les membres du Comité.

M. ARMAND BOURGNON : PRESIDENT DE L'AMICALE DES OFFICES NATIONAUX DE TOURISME ET DE CHEMINS DE FER A PARIS

C'est par un vote acquis à l'unanimité de ses membres que l'Amicale des Offices de tourisme et des chemins de fer étrangers à Paris a porté à la présidence notre ami M. Armand Bourgnon, directeur de l'Office de tourisme suisse à Paris.

Cette nomination, faite à l'heure où des millions de Français étaient encore en vacances à l'étranger, n'a été virtuellement connue qu'à la rentrée de septembre.

Elle a également recueilli l'adhésion unanime de tous ceux qui, de près ou de loin, sont appelés à avoir des contacts avec la grande famille du tourisme international.

N'est-ce pas là le test le plus éloquent de l'estime dont bénéficie le nouveau titulaire ?

Il est donc permis de penser que les destinées de l'Amicale ne pouvaient être placées en de meilleures mains...

Toutefois, les fonctions de cette Amicale sont-elles suffisamment

connues du grand public ? Rien n'est moins sûr.

C'est pourquoi nous avons estimé opportun, à l'intention de nos fidèles lecteurs, et pour leur information, de demander à M. Bourgnon, qui a bien voulu le faire, une documentation, ou, pour mieux dire, une définition plus explicite de la raison d'être de l'Amicale des Offices de tourisme étrangers, des devoirs qui lui incombent et des buts qu'elle poursuit...

« Cette Amicale a pour objectif principal la défense d'un idéal commun qui consiste à s'entraider et à coopérer par des initiatives collectives au développement du tourisme international, comme aussi à resserrer les liens d'amitié entre les divers pays membres.

« Dans le cadre de son activité se placent également l'établissement de relations culturelles plus étroites et de contacts profitables avec tous les intéressés au tourisme : Commissariat général, les chemins de fer, les compagnies d'aviation et autres transporteurs, les agences de voyages et leur syndicat, l'U.S.A.V., les clubs automobiles et surtout avec la presse quotidienne, périodique et touristique dont l'appui lui est précieux.

« L'Amicale des Offices de tourisme et chemins de fer étrangers n'est pas un syndicat, mais bien une Amicale, comme son nom l'indique.

« Peuvent en faire partie tous les représentants officiels des Offices de tourisme et Compagnies de chemins de fer établis à Paris, qui désirent œuvrer pour l'idéal commun défini plus haut, sans réserve ou contrainte d'aucune sorte.

« Voici les pays qui en font actuellement partie :

« Afrique (Office Inter-Etats du Tourisme africain), Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France (Commissariat général au Tourisme et S.N.C.F.), Grande-Bretagne, Grèce, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède,

Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie.

« A part des réunions de caractère professionnel régulières, chaque pays organise mensuellement et à tour de rôle, un déjeuner en commun auquel participent tous les représentants d'Offices de tourisme et de Compagnies de chemins de fer.

« Ces derniers, groupés en une " Amicale des chemins de fer ", se réunissent en outre à intervalles réguliers pour discuter de questions relevant plus particulièrement du domaine des transports. Président: M. H. Talbot, directeur des chemins de fer britanniques. L' " Amicale des Chemins de fer " comprend les pays suivants :

« Allemagne, Autriche, Belgique, Canada (Canadian National Railways et Canadian Pacific Railways), Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

« Une autre et importante tâche de l'Amicale des Offices étrangers de tourisme consiste à décerner, chaque année depuis 1958, le Prix du Tourisme international de 5.000 F. Il est attribué au journaliste écrivant dans une publication paraissant en France (à l'exception de la presse professionnelle) et dont l'activité aura le plus contribué au développement du tourisme international, principal but de l'Amicale.

« Le jury qui désigne le lauréat est composé de tous les pays participant, par une contribution volontaire, à ce prix. »

APRES SA VISITE EN SUISSE M. EDGAR PISANI, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE FRANCE, NOUS RAPPORTE SES IMPRESSIONS

(Propos recueillis
par Robert Vaucher)

Je suis allé au Ministère de l'Agriculture demander à M. Edgar Pisani, qui fut le premier Ministre de l'Agriculture de France à se rendre en Suisse, les impressions de son voyage au cours duquel il devait rencontrer les autorités fédérales, bernoises et valaisannes.

— Mon impression, me dit-il, se

résume en une phrase : la Suisse a gagné la bataille du deuxième âge de l'agriculture et se sent incertaine dans la bataille du troisième âge.

La première a été celle de l'âge médiéval, puis après la guerre 1914-1918, s'est déclenché dans le monde un mouvement de sensible progrès dans le domaine de la productivité et de la qualité. La Suisse a très bien gagné cette bataille. Maintenant s'engage celle des marchés extérieurs et votre agriculture, dans son ensemble difficile à cause de sa structure familiale étroite et en raison aussi du relief de votre sol, n'est plus tellement bien placée.

Il me semble que le problème est d'autant plus complexe que, à la suite d'un processus historique assez long, l'endettement de l'agriculture suisse est terriblement lourd. Par conséquent, les investissements complémentaires, susceptibles de permettre une réelle adaptation aux marchés internationaux, seront difficiles à réaliser.

Un style commercial à trouver.

C'est incontestablement vers l'obtention de produits de haute qualité, qui se situent dans une marge de consommation où le prix compte moins que pour les produits de masse que, en me gardant bien de vouloir donner des conseils à quiconque, je crois que l'on devrait tendre.

Cela suppose un renforcement des progrès accomplis et un effort commercial qui devra trouver son style pour que les produits suisses soient très nettement distingués des autres.

Mais cela n'épargnera pas à la Suisse une reconversion, au moins partielle, de son agriculture. Je connais bien la Suisse car ce n'est pas la première fois que je viens dans votre pays. Elle est très séduisante pour moi à cause de l'accueil extraordinaire que j'y ai reçu et par ce que j'y ai vu.

— Pensez-vous, Monsieur le Ministre, que les agricultures suisse et française soient concurrentielles ou complémentaires ?

— Elles le sont tour à tour.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vos dirigeants fédéraux et avec de hauts fonctionnaires

de l'éventualité de l'entrée de la Suisse dans le Marché commun, en termes techniques non politiques. Nous n'avons pas discuté de l'opportunité ou de l'éventualité de l'adhésion de la Confédération helvétique à la Communauté européenne, mais nous nous sommes entretenus de ce qui pourrait advenir dans le cas où...

— Peut-on savoir si le Marché commun fut le thème de votre entretien avec le conseiller fédéral Schaffner ?

— Ce n'était pas l'objet du débat. Nous avons simplement évoqué ce qui pourrait se passer « au cas où ».

Il est apparu que sur un certain nombre de points, votre agriculture s'intégrerait aisément, mais, sur d'autres, son niveau de prix actuel est très élevé par rapport à celui auquel l'Europe est susceptible de parvenir. Le problème qui se poserait si un jour la Suisse entrait au Marché commun, est de savoir comment elle passerait d'un marché déficitaire à hauts prix à un marché équilibré à prix moyens.

D'un marché à hauts prix à l'équilibre.

Vous importez la moitié du sucre nécessaire à la consommation à 20 centimes le kilo et vous payez le sucre national 1,50 F. Faites la compensation et vous arriverez à un prix moyen.

L'industrie suisse, qui se plaint souvent de son agriculture, n'est finalement pas tellement à plaindre du fait qu'une grande partie de la subsistance de la Suisse est constituée par l'importation de vivres à prix mondial, c'est-à-dire à bas prix.

Ce qui est très frappant, et émouvant d'ailleurs, c'est l'extraordinaire attachement des agriculteurs à leurs terres et à leurs montagnes. C'est l'effort réalisé en permanence par les hommes de la terre qui sont, tout à la fois, des paysans attachés aux coutumes d'antan et des hommes très modernes.

M. Pisani me cite le cas d'un agriculteur suisse d'une quarantaine d'années, qui est rentré récemment du Maroc où il était chef de culture, et qui a créé en Valais une exploitation de 7 hec-

tares plantée en abricotiers sur une pente très bien exposée. Mais cet homme courageux, intelligent, énergique a 500.000 francs de dettes. Il a, me disait le Ministre, toutes les vertus, mais pourra-t-il faire face à ce lourd endettement ?

On a toujours quelque chose à apprendre en allant en Suisse, me déclare M. Pisani, parce que ce que font les Suisses est bien fait. Ils ont un sens aigu de la production et de l'organisation du travail. Mais aujourd'hui, en agriculture, c'est la masse qui compte. Pour bien comprendre le phénomène devant lequel on est placé, il faut se rappeler que la notion de qualité, qui était hier une notion aristocrate où 3 % de la population étaient en état d'acheter à hauts prix, est devenue aujourd'hui une notion de masse. La normalisation a permis la création tout à la fois de production de masse et de produits de qualité jusqu'alors réservés à une marge d'acheteurs qui se situaient à un très haut niveau. Maintenant, c'est les 70 % des pommes qui sont impeccables. Il y en aura néanmoins 3 % qui seront des produits de luxe.

Inquiétude et admiration.

C'est cette double impression de séduction et d'inquiétude qui m'a poursuivi durant tout mon voyage : admiration pour l'agriculture suisse, mais un peu d'inquiétude pour son avenir. Il m'a semblé que les Suisses se posent beaucoup de problèmes.

— Etes-vous content de la façon dont se déroulent les Semaines françaises en Suisse ?

— Les nouvelles que j'en ai reçu, car je n'ai pas participé personnellement aux Semaines en question, sont très bonnes. En vérité, notre commerce avec la Suisse se développe considérablement. Dans le domaine des fromages, nous y vendons beaucoup de pâtes molles et nous considérons la chose comme très satisfaisante.

M. Pisani poursuit : J'ai vu des forêts dans le canton de Berne qui sont admirables, des hêtraies magnifiques. Tout est propre. Mais en face d'agricultures qui

vont aligner des exploitations 50 ou 100 fois plus grandes, comment feront les petits exploitants pour subsister ?

Dans la production laitière, les quantités que l'on produit chez vous au kilomètre carré sont faibles car le relief est extraordinairement dur et il est bien difficile de créer de grandes unités de concentration. Il est vrai que l'agriculture suisse, si elle n'est pas dans une position entièrement satisfaisante, est maintenant pour un grand nombre de vos compatriotes une activité de complément. La Suisse est devenue, pour employer un mot qui vous fut cher durant la dernière guerre, un « réduit » où l'agriculture n'est que l'encadrement du tourisme et de l'industrie. Elle est un peu à l'arrière-plan et n'est plus l'un des éléments ayant un poids spécifique comme c'était le cas il y a 20 ans. Il est fort légitime, qu'en pays de montagne, l'Etat se préoccupe du maintien de l'agriculture et apporte son aide à une population rurale montagnarde. Cela est indispensable tout d'abord à la lutte contre l'érosion et ensuite parce que l'existence d'une population agricole alpestre est nécessaire au tourisme. Les touristes vont chercher en montagne le contraire de ce qu'ils trouvent à la ville. S'ils n'y rencontrent que d'autres citadins et des espaces désertiques, la région perdrait pour eux une bonne partie de son attrait.

Nous en sommes arrivés au point où nous pouvons, Suisses et Français, ne pas juger notre agriculture au gré de sa seule rentabilité, mais nous ne pouvons pas toutefois nous désintéresser de cette dernière parce qu'il s'agit d'une activité économique de base. Il faut examiner jusqu'à quel degré il est légitime de pousser la rentabilité agricole.

Ceci dit, je conserve de mon voyage un très beau souvenir car j'ai trouvé en Suisse un accueil vraiment émouvant. Il n'y a plus que les petits pays qui sachent recevoir leurs hôtes avec autant d'amabilité et de prévenance.

R. V.

« Journal de Genève ».

LA RADIODIFFUSION EN DEUIL

William Aguet n'est plus

La radiodiffusion suisse est en deuil. William Aguet s'est éteint, fin octobre à l'hôpital Nestlé à Lausanne. Né quelques années avant ce siècle à Paris, il était originaire de Lutry (Vaud). Après des études à Paris, il fit paraître son premier livre « La Cantate du Matin », puis il étudia la peinture, fit paraître une revue dont le premier cahier est consacré à Jean Giono. Il décora, comme peintre, la grande salle des orgues de l'église Ste-Clotilde, à Paris ; il tourna ensuite un film avec Jean Renoir, d'après un roman de Georges Simenon : « La Nuit du Carrefour », puis écrivit des scénarios. Parmi ses œuvres radiophoniques figurent notamment : « Les Aventures d'Eustache et du Bourdon Bzzz », « Battements du Monde », « Christophe Colomb », « Don Quichotte de la Manche ».

William Aguet était le délégué de la Société suisse de radiodiffusion à Paris, membre de la Société des écrivains combattants (il fut engagé volontaire durant la première guerre mondiale), membre de la Société des écrivains suisses et avait été l'objet de nombreuses distinctions.

William Aguet, c'était l'élégance. Celle du corps (le sportif), de la mise (le dandy) n'étaient que des signes extérieurs. L'esprit venait d'abord, porté au rare, au précieux, au choisi. Un poète. Le réel, disait-il, n'est qu'une donnée, ou plutôt une donne, à partir de quoi l'on joue à reconstruire un monde mieux acceptable.

Aguet fut touché par le surréalisme comme par le doigt de Merlin. Il fut enchanté avant d'être, dans ses meilleurs moments, notre enchanteur. Il a cru dans la force de l'idée, dans le pouvoir des mots. En lui, le verbe fut créateur. Il déplaça des montagnes, fit parler les bourdons et fissa les atomes. L'imaginaire était son royaume.

Il avait aussi l'élégance du cœur. Il vécut parfois parmi des sots. Il souriait. Il aura souri jusqu'à la fin. Douze heures avant sa mort, sanglé sur son lit d'hôpital par d'innombrables fils et tuyaux aboutissant à son nez et à son bras, il trouva la force de le-

ver sa main vers ces choses, me prenant à témoin de l'abracadabrant arsenal dont s'accompagne l'approche de la Parque. L'humour, qui fut sa défense contre la vulgarité, fut sa défense contre la mort. Un viatique.

Aguet appartenait à la race des derniers humanistes, celle qui s'obstinait, dans un univers de l'étiquette, à refuser l'engagement. Il s'est gardé libre pour toutes les aventures — la peinture, les voyages, l'aviation, l'art dramatique, le cinéma, tout lui fut accessible. « L'esprit, disait Valéry, c'est le refus d'être quoi que ce soit ». Aguet fut l'homme de cet esprit-là.

Peu après la guerre, un accident de voiture le mit en miettes. On le crut mort. En fait, il le fut. Comme Orphée, il avait touché le fond, et s'il refit surface, il ne fut plus le même homme. Les chirurgiens lui refirent un visage, mais sa voix brisée conserva l'écho de la caverne. Toutes ces dernières années, Aguet les vécut dans un état de grand détachement. Plus grave et plus sensible, le monde lui paraissait soudain dur. Il venait battre à sa porte et il n'avait plus envie de l'ouvrir. Le poète que l'ironie et la prosopopée avaient rendu maître des choses, voilà qu'il se lassait de les tenir en respect.

La dernière œuvre d'Aguet est « Le Troisième Mage » qui lui valut, à lui et à Pierre Wissmer, le Prix de la Communauté des programmes radiophoniques de langue française (Prix Paul Gilson). Il y tente la réhabilitation de Lucifer, l'ange déchu, coupable d'avoir voulu doter l'homme d'une connaissance qui doit demeurer le secret des dieux. Aguet avait du goût pour les causes perdues. Le paradoxe l'y poussait, mais aussi sa bonté et sa tendresse pour les êtres.

Les hommes avaient fini par l'insupporter, mais il témoignait encore pour eux. Détaché, il les voyait et les aimait mieux. Aguet, je le crois, ne récuserait pas d'être décrit dans son dernier geste comme emporté lui aussi par ce défi à la lourdeur et à l'obscurité du monde. Il a contribué jusqu'au bout à l'éclairer. À sa manière, il fut, comme Lucifer, l'ange révolté, le « porteur de lumière ». Louis-Albert ZBINDEN.

LYON

45^e ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE SECTION DE LYON ET DU CENTRE

Le 23 avril 1965, au Palais du Commerce de Lyon, s'est tenue la 45^e Assemblée générale de la Section de Lyon et du Centre de la Chambre de Commerce suisse en France en présence de M. Manz, Consul général de Suisse à Lyon, Président d'honneur de la section, et sous la présidence de M. Xavier de Boccard.

Ce dernier, au cours de la présentation du rapport 1964, énuméra les multiples activités de la section ; il signala notamment son rôle d'information, en particulier dans le domaine des renseignements commerciaux de tous genres et dans l'organisation de manifestations, et ses efforts pour la recherche de stages en faveur de jeunes Suisses alémaniques. Il releva la difficulté rencontrée en 1964 dans le lancement de certains produits suisses en raison des écarts tarifaires discriminatoires par rapport aux importations de la C.E.E.

M. Robert-Tissot, Directeur de la Chambre de Commerce suisse en France, fit ensuite un tour d'horizon sur les échanges franco-suisses.

Puis, M. de Muller, Vice-Président de la Chambre de Commerce suisse en France, précisa les objectifs de la compagnie, en insistant particulièrement sur les possibilités de soustraction en France pour des maisons suisses et sur l'organisation d'une manifestation : « La qualité suisse au service de l'élégance française ».

Devant un auditoire de plus de cent personnes, M. Manz, Consul général de Suisse, évoqua à nouveau l'action de la Section et rappela la volonté de la Suisse de participer à la construction de l'Europe.

M. de Boccard, Président, présenta ensuite M. Pierre Bernard Cousté, Député du Rhône, Président-Directeur général de la Société Lumière. Le conférencier exposa brillamment le problème de la taille des entreprises dans l'économie moderne. Il signala particulièrement l'aspect fiscal et social des concentrations de sociétés. Après avoir fait d'intéressantes comparaisons avec l'impor-

tance et la structure des entreprises industrielles américaines, l'orateur conclut en souhaitant que les entreprises de notre continent trouvent une formule d'adaptation à de nouvelles dimensions qui s'inspire de la civilisation européenne.

Nous avons noté la présence à cette réunion de MM. Dufay, Secrétaire général du Rhône, représentant M. le Préfet de Région ; Louis, Recteur de l'Université de Lyon ; Gagnaire, Maire de Villeurbanne ; Bonnet-St-Georges, Secrétaire général de Préfecture ; le Lieutenant-Colonel Guillard, Chef de Cabinet du Gouverneur militaire de Lyon ; Jules-Julien, ancien Ministre, Président du Comité national des Conseillers du Commerce extérieur de la France ; Pila, Consul du Japon, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ; Patissier, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Villefranche-sur-Saône ; Chierpe, Président de la Chambre de Commerce française en Suisse ; Gachet, Directeur régional de la Sécurité sociale ; Valentini, Président national du Centre des jeunes Patrons ; Pillant, Directeur régional adjoint des Douanes ; Camy, Directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre ; Reilhac, Commissaire divisionnaire, Directeur du Service des Renseignements généraux ; Lacroix, Président du Syndicat de la Métallurgie ; Paul Gruaz, Administrateur de la Chambre de Commerce suisse en France, Président de la Société suisse de Bienfaisance ; Koetschet, Consul de Suisse, près le Consulat général de Suisse à Lyon ; Hermans, Président du Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise ; Faurebrac, Directeur de la Foire internationale de Lyon, ainsi que de nombreuses personnalités du monde économique de la Région Rhône-Alpes.

(La Rédaction s'excuse du retard mis à publier ce compte rendu resté en suspens à l'imprimerie).

**Adhérer au Fonds de Solidarité est un devoir pour
Tout Suisse de France.**

Nous avons le plaisir de publier « in-extenso » le remarquable discours de M. Guélat, nouveau Consul de Suisse à Paris, prononcé, lors du déjeuner-choucroute du Cercle suisse romand.

Monsieur le Président du Cercle suisse romand,

Monsieur le Président de l'Association des anciens prisonniers de guerre internés en Suisse,

Chers Concitoyens,

C'est un bien grand honneur qui m'est fait ce jour d'être votre invité et j'en exprime sans retard mes chaleureux remerciements à votre Président M. Tapernoux. De son côté, M. l'Ambassadeur Soldati m'a prié de vous transmettre ses vœux cordiaux et bien sentis auxquels s'ajoutent les miens et ceux de ma femme pour la pleine réussite de ce déjeuner annuel.

C'est avec plaisir que je salue ici, parmi nous, M. Brugial, Président des anciens prisonniers de guerre en Suisse, accompagné de plusieurs sympathisants de notre pays. Soyez assuré, Monsieur le Président, que l'intensité de vos souvenirs et de la reconnaissance que vous continuez à porter à mon pays est à la même puissance que la sympathie que nous éprouvons à vous revoir fidèlement au milieu de nous.

Concernant plus particulièrement les Suisses domiciliés à l'étranger, c'est-à-dire nous tous, il m'a paru opportun, sans vouloir abuser de votre temps, de passer en revue quelques sujets d'actualité.

Nouveau fédéralisme.

Il est peut-être trop tôt aujourd'hui de nous entretenir d'un nouveau fédéralisme, mais nous, Suisses domiciliés à l'étranger, nous ne pouvons ignorer la proposition faite il y a trois semaines tendant à revivifier le fédéralisme helvétique. Nos hommes politiques disent souvent : « En Suisse, tout commence par un malaise », et celui du fédéralisme actuel me paraît assez aigu pour que nous y prêtions déjà notre attention. Comme le disait un correspondant de presse : « Tout le monde grogne contre Berne, mais personne ne cherche à se passer des services de la Confédération. » Parle-t-on de rationalisation, d'adhésion des cantons à une cause nationale ou, encore, d'échanges d'expériences dans les domaines les plus divers, aussitôt on se tourne vers la Confédération pour résoudre ces problèmes aussi vastes que complexes.

Si donc on se réclame d'un fédéralisme qui, certes, a fait ses preuves, sachons œuvrer pour l'adapter aux exigences nouvelles, pour le moderniser, en quelque sorte pour lerajeunir, au lieu de continuer à s'y confiner sous prétexte facile, mais trompeur que parce que tout a bien marché jusqu'à présent, il n'y a rien à changer à cet ordre des choses.

Prise de conscience.

A la journée des Suisses à l'étranger, il a été dit et démontré que le renom de la Suisse est singulière-

ment en baisse dans le monde. En effet, on nous disait, et nous le croyions : « Vous êtes des sages, vous vivez à l'écart des guerres, protestants et catholiques se tolèrent mieux. » Bref, nous donnions au monde le spectacle réconfortant de l'équilibre. Une fois encore, il semblait que notre pays avait conclu une assurance tous risques et que ce pacte mystérieux n'avait aucune raison de ne pas durer éternellement.

Et vous voyez comme votre sagesse était peu égoïste : notre Croix-Rouge rayonnait sur tous les continents, nous étions le havre des réfugiés politiques, nous assurions la défense sur le plan diplomatique des intérêts réciproques de pays en conflit. Est-ce que nous nous savions si utiles ? Est-ce que nous nous savions si généreux ? Peut-être, mais, avouons-le, nous aimions surtout à nous l'entendre dire.

Et, tout à coup, le vent tourne. Notre sagesse devient un conservatisme moribond qui nous laisse sur le quai à l'ère des transeuropés et des vastes planifications internationales. Notre charité ? Ce n'est plus qu'un calcul habile de financiers avisés, et notre prudence, hélas ! n'est plus qu'une peur stérile, un manque d'imagination, un manque d'esprit d'entreprise.

Certes, nous tombons de haut, de très haut. Nous nous retrouvons petits et malingres au milieu de grandes puissances dont la générosité nous est bien connue. Nous nous frappons la poitrine et doutons de nous-mêmes. Nous nous interrogeons sur notre passé et nous perdons pied devant l'avenir.

Que penser de cette perte de vitesse ? Que penser de cette chute de température face à une proposition d'envergure faite récemment par Denis de Rougemont disant : « La Suisse devrait se mettre au service de l'Europe en acceptant de devenir le district fédéral européen, à la condition, bien sûr, qu'on le lui demande et que les Suisses le veuillent bien » ? Si, à la fin du XIII^e siècle, on avait proposé à Werner Stauffacher l'idée d'une Confédération allant jusqu'au Rhin et au Jura, englobant Genève, Bâle, le Tessin, les Grisons, Schaffhouse et le Valais, j'imagine qu'il aurait levé les bras au ciel en demandant d'être protégé des utopistes.

En ce siècle de la vitesse et du cosmos, ne pouvons-nous pas enfin nous résoudre à croire que ce qui paraît irréalisable aujourd'hui ne le sera plus demain ?

Article 45^{bis}.

Plusieurs d'entre vous sont au courant des efforts qui sont faits depuis des décennies pour donner à nos autorités fédérales la possibilité de légiférer tant dans le domaine de l'assistance que dans celui des droits politiques en faveur des Suisses à l'étranger.

Ainsi, en haut lieu, on est soucieux de voir les Suisses à l'étranger obtenir la place qui leur revient dans la constitution fédérale. Où en est ce projet ? Eh bien, Mesdames et Messieurs, le Conseil fédéral

vient de le publier à l'attention de l'Assemblée fédérale. Quand ce message aura passé par les dédales du Parlement, il en arrivera à sa dernière étape qui est la vocation populaire. Et c'est ici, chers Concitoyens, qu'il vous appartiendra de veiller au grain, qu'il vous faudra réagir et sortir de cette douce léthargie quasi moribonde dans laquelle, « nolens volens », nous nous assoupissons lentement et sûrement. Bientôt il faudra nous réveiller si nous voulons éviter la douche froide d'un échec devant ce souverain qui est le peuple, c'est-à-dire nos parents, nos amis, tous ceux qui ont le droit de vote chez nous. La mission qui nous est dès lors confiée aujourd'hui est claire : il faut convaincre les citoyens suisses de la nécessité de cet article constitutionnel. C'est une œuvre d'information à laquelle il faut s'atteler dès maintenant, car elle doit être percutante. Il serait en effet désagréable que cette révision ne soit pas approuvée ou qu'elle ne le soit qu'à une majorité tiède. Non, il faut que cette majorité soit écrasante, il faut obtenir une majorité conforme à notre désir de devenir membres de plein droit de la communauté helvétique.

Fonds de solidarité.

Au nombre des possibilités de nous faire connaître en Suisse, de nous faire encore mieux apprécier, et de prouver notre esprit de solidarité, c'est de devenir membres du Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger. Il ne fait pas de doute qu'une adhésion massive à cette institution favorise notre cause. Cependant, ce n'est pas sans une certaine gêne qu'il nous faut reconnaître que les Suisses de France paraissent boudier cette œuvre d'entraide. Voyons, amis du Cercle suisse romand, cet appel vous aura-t-il échappé ? Je peux le concevoir, je l'admets, mais maintenant que vous le savez, resterez-vous insensibles à ce nouvel appel ?

*
**

Il y aurait encore d'autres sujets sur lesquels nous devrions nous pencher. Je pense à celui de notre statut de neutralité face aux portes d'entrée à l'O.N.U. Nos bons offices sollicités et reconnus ne valent-ils pas mieux qu'un droit de vote souvent sujet à interprétation ? Est-il prématuré de parler déjà de « casques bleus helvétiques » ? Questions délicates, me direz-vous, mais devons-nous pour tout autant ne pas les examiner ?

Relisant le dernier discours de politique étrangère de M. Wahlen, je pense également aux articles d'exception de notre constitution visant les Jésuites et les couvents, de même que le vote des femmes. Dans un pays comme la Suisse, réputée comme terre classique de la liberté, il faut, en toute sérénité, repenser ce problème. Le fait d'y songer, de se mettre à la recherche d'une solution, est un premier pas qui ne pourra que mieux servir notre cause au Conseil de l'Europe et, parallèlement, qui mettra notre constitution au diapason de la Charte des Nations Unies.

Et, Mesdames et Messieurs, parodiant je ne sais qui au sujet de l'Europe, qui disait qu'elle se fera de bas en haut, des peuples au sommet, et non de haut en bas, c'est-à-dire des gouvernements aux peuples, il en est de même chez nous, que ce soit des articles constitutionnels sur les Suisses à l'étranger, des conditions d'adhésion de la Suisse à l'O.N.U., des Jésuites, ou du vote des femmes. Ce n'est pas le Conseil fédéral qui décidera, mais ce souverain qui est le peuple suisse, ce souverain auquel, je le souhaite, vous appartenez un jour.

Chers amis du Cercle suisse romand, face à ces problèmes, n'est-il pas temps de nous réveiller ? La question vous est posée, la réponse vous appartient.

M. G.

UNION CHORALE SUISSE DE PARIS

Cette chorale mixte, qui s'efforce de subsister contre vents et marées, comme toutes les autres sociétés de la région parisienne, a cependant conservé une certaine activité, comme le prouvent les différentes manifestations ci-après relatées.

Le 13 juin 1965, concert à la salle paroissiale protestante de Versailles, au bénéfice de la kermesse-vente de cette Eglise.

Grâce à l'aide de nombreux choristes de la Maîtrise de l'Oratoire, que dirige également le prestigieux directeur des deux ensembles, Horace Hornung, ce concert fut incontestablement un succès.

Le 4 juillet réception de M. Serfati, maire de Courtoin (Yonne) et

ami des membres de l'Amicale suisse de l'Yonne (toujours présidée par M. Lorens) lequel, ainsi que son aimable épouse, sont de vieux et fidèles amis de l'U.C.S. L'U.C.S. avait été invitée à prêter son concours à cette réunion champêtre.

Comme de bien entendu, nos fidèles (et sans conteste possible des choristes de premier choix), nous parlons d'un groupe de l'Oratoire avec leur Maîtrise d'artistes, étaient de la sortie.

Une magnifique journée, déplacement et un excellent repas (dons de nos amis de l'Yonne) ont incité nos chanteurs à se surpasser dans leurs effets vocaux, et dans cette ambiance campagnarde nous avons, semble-t-il,

laissé une bonne impression, ce qui nous a causé un grand plaisir.

Il faut reconnaître que l'hospitalité chaleureuse que nous rencontrons parmi nos amis de province nous encourage à persévérer et nous n'y manquerons pas.

Merci encore à MM. Serfati, Lorens, à son épouse et à tous les Français et Suisses de cette paisible province ; nous serons toujours, à l'avenir, vos fidèles amis... comme par le passé si riche en souvenirs déjà.

Le 12 septembre, démonstration folklorique à Rosny-sous-Bois, au Pardon de la Rentrée, organisée par l'Amicale des Bretons de cette ville et des communes limitro-

Suite page 12

phes, toujours avec nos amis de la Maîtrise de l'Oratoire dont l'appui éclairé et le poids choral, dirons-nous sans fausse honte, est primordial.

Bien entendu, chants et yodels (car notre groupe appenzellois est toujours mis à contribution et la voix d'or de Dany, son super-yodel, n'a pas subi de défaitance bien qu'il soit père d'une charmante fillette).

Ce groupe yodel, toujours apprécié, est, dirons-nous, notre super-vedette dans toutes nos manifestations chorales, ci-dessus relatées, dans l'avenir comme par le passé. Quelquefois des groupements suisses et surtout français font appel à nos cinq gaillards. Nous les laissons seuls car ils savent très bien rehausser notre modeste prestige.

Je tiens également à souligner l'appui choral et surtout amical de nos amis de la Maîtrise de l'Oratoire qu'ils continueront à nous apporter, **surtout pour notre soirée du samedi 12 février prochain** (concert et attractions diverses, suivi de bal jusqu'au matin) dans la salle des fêtes de la Mairie du 14^e.

Cette manifestation, d'un commun accord avec l'Harmonie suisse de Paris, qui nous prêterà à parts égales son concours, ainsi que nos amis de la Maîtrise de l'Oratoire, sera, n'en doutons pas, une soirée suisse qui devra attirer un public de mélomanes éclairé et des danseurs capables de résister jusqu'à l'aube. Nos deux sociétés-sœurs associées, pour le meilleur (et non le pire), avec nos amis de l'Oratoire, feront l'impossible pour satisfaire nos amis français et suisses qui viendront nombreux nous encourager de leurs applaudissements.

Dans le prochain « *Messenger* », l'Harmonie suisse et l'U.C.S. vous informeront en détail de cette soirée (concert et bal) du 12 février 1966. Prenez-en note dès maintenant; les manifestations artistiques et dansantes de la Colonie suisse de Paris doivent persister même si nous devons être les derniers à leur survivre.

PORTEURS de cette petite merveille de l'électronique que sera l'écouteur de tons, les curieux de peinture entendront bientôt parler, chanter et jouer les tableaux. La civilisation auditive de la fin du xx^e siècle aura ainsi définitivement gain de cause. Il ne sera pas alors seulement question d'entendre les voyants des astucieuses machines que produisent déjà les inventeurs d'un art nouveau encore innommé, mais d'écouter, à la faveur d'un appareil transformant les tons en sons, les modulations émises par la surface peinte qui demeure, faute de contenir une nomenclature, inexplicable pour tous ceux qui regardent sans voir. Cela ne fera pas pour autant aimer la peinture à une majorité de spectateurs qui, il faut bien le dire, lui est hostile, mais beaucoup parmi ceux-ci pourront feindre d'avoir compris. On entrera entendre la mélodie d'un Monet, et, en recevant par l'ouïe la dégelée des vermillons de Mathieu, on comprendra enfin que le taureau entend l'écarlate de la muleta. De surcroît on saura à quel point voient et entendent juste les critiques d'art dont le langage se confond avec celui du critique musical. Aussi, aurais-je envie de me coiffer du casque de l'asdic ou du sonar en regardant et voyant les œuvres ici exposées d'André de Wurstemberger, peintre dont la palette à dominante verte évoque constamment la nostalgie de la paix des profondeurs aquatiques qui le hante. Mais, me trouvant à être favorisé, justement ou injustement par un œil de peintre bon ou mauvais aucune importance, je n'en appellerai qu'à mon amour charnel de la peinture pour parler de celle pourtant si souvent mentale d'André de Wurstemberger. Telle peinture tel homme surtout farouchement solitaire et méditatif au bord d'un lac sous la verdure sombre, où rarement se dépayse le soleil que le peintre va parfois chercher en Bretagne. Entre lac et océan : dominante verte de la palette d'André de Wurstemberger, de qui notre cher et grand peintre Pierre Gaillardot a fait le plus bel éloge en disant qu'il ne fait rien pour plaire. Ainsi, alors qu'un peintre travaille depuis quarante ans sans se soucier de plaire, son superbe égoïsme, jamais méprisant loin de là, semble s'envelopper de certain mystère qui, sans avoir la densité des profondeurs qu'il aime, peut apparaître impénétrable aux non initiés puisqu'il n'est épaissi que par un sentiment désuet aujourd'hui : la déraisonnable, héroïque passion de la perfection qui, le collant durant des années au chevalet, l'entraîne à peindre des dizaines de tableaux d'où émergeront enfin des idéogrammes d'épaves marines ou lacustres. Un but est atteint : pathétiques, étranges, rongées, déchiquetées et réduites à l'état de squelettes de cétagés ou de monstrueux silures des lacs alpins, les épaves que peint André de Wurstemberger entrent dans des collections mondialement connues. Mais ce peintre ne conçoit pas de fabriquer des tableaux d'épaves : la perfection pourrait être au bout de la recherche alors que la facilité l'exclut. André de Wurstemberger ne veut pas être « celui qui peint des épaves ». Si la mer est toujours recommencée, lui ne veut pas se recommencer, et il peint, il peint. L'art dans son effrayant entier à sa proie attaché. Il est de plus grands peintres qu'André de Wurstemberger. Mais, de sa génération, je n'en vois pas de plus héroïque, parce que pour lui la vie serait là simple et tranquille s'il n'était pas dévoré par la passion d'être seul et de faire sa palette à dominante verte en respirant l'odeur de son amie la peinture.

SILVAGNI.

EXPOSITION : GALERIE DES EDITIONS ROLF LUTZ, 17^{bis}, QUAI VOLTAIRE, DU 1^{er} AU 15 DECEMBRE 1965.